**EPS AU LPO MELKIOR GARRE**

 Veuillez trouver ci-joint les informations relatives au fonctionnement de l’EPS au LPO Melkior et Garré.

* ***L’année scolaire*** se découpe en 3 cycles d’activités (environ 10 semaines chacun) composant la programmation annuelle des APSA pour chaque classe (APSA, lieu…).

Se reporter à la programmation des APSA pour le détail.

* ***Les horaires obligatoires d’EPS*** se définissent ainsi :
* Voie **générale et technologique 2h** par semaine.
* Voie professionnelle :

>***en CAP* 2h30** par semaine soit une séquence de 2h semaine à l’année + une session de 2h supplémentaire par semaine (soit 4h) sur 7 semaines hors période de stage (annualisation).

>***en 2 bac pro* 2h** semaine

>**en 1 bac pro 3h** par semaine réparti en un créneau année de 2h + un créneau de 2h supplémentaire par semaine (soit 4h) sur un cycle,

>**en Tale bac pro 3h** par semaine réparti en 2 créneaux de 2h par semaine de septembre à début avril.

* ***Un transport en bus*** si nécessaire est mis en place par l’établissement. Si les élèves veulent se rendre sur les installations extérieures et/ou en revenir par leur propre moyen ils sont tenus d’être à l’heure au début du cours sinon l’installation ne leur sera pas accessible. A la fin du cours ils doivent rester jusqu’au départ du bus. Ils sont sous la responsabilité de l’enseignant jusqu’au départ du bus ou à minima à l’horaire programmé en cas de retard de celui-ci. (Détails sur la programmation des bus).
* ***La tenue de sport*** est obligatoire (vêtement adapté à la pratique sportive et décent) ainsi que des chaussures de sport. Leurs absences seront sanctionnées.

Dans le cadre des évaluations et des CCF tout élève n’ayant pas ses chaussures de sport ne sera pas évalué.

* ***Les certificats médicaux*** (CM) doivent être visés par l’enseignant et une copie donnée à la vie scolaire. Les CM d’une durée inférieure à 1 mois impliquent que l’élève doit assister aux cours pour suivre la progression. Au-delà d’un mois l’obligation d’assistance aux cours dépendra de la durée et de la pathologie.
* ***L’option facultative ponctuelle*** ne concerne que les classes **de Tale Générale, Technologique et Professionnelle**. Coefficient 2 pour les Tales Générale en rang 1. Coefficient 1 en rang 2 ou pour les Tales Technologiques et Professionnelles.

La liste des épreuves est réduite à 5 APSA : natation de distance, judo, tennis, chorégraphie individuelle, football.

* ***Les CCF*** se déroulent sur les horaires EDT. Les dates sont définies par la fin du cycle. Voir détail sur affichage. Tous les élèves ont une convocation collée dans leur carnet de correspondance spécifiant les modalités, les dates, les horaires et les lieux des épreuves.
* **En voie Générale et Technologique** les élèves sont en menu et en coévaluation, procédure plus longue. De ce fait l’heure suivante le cours d’EPS habituel est banalisée. Toutes les Tales générales et technologiques sont le jeudi ou le vendredi.
* **En voie professionnelle** les classes de 1ére, certification intermédiaire sur 2 APSA et terminales sur 3 APSA ont des CCF. En raison des stages les dates sont définies pour chaque section par l’enseignant.
* En cas d’impossibilité de se présenter au CCF un certificat médical présenté au plus tard le jour du CCF permettra un rattrapage de l’épreuve.
* Les modalités d’évaluation sont consultables sur le site de l’Académie de Guyane ou

- pour la voie professionnelle B.O spécial n°2 du 19/02/2009,B.O n°40 du 12/11/2009 et le B.O spécial du 9/10/2009

-pour la voie générale et technologique B.O spécial du 29/04/2010,B.O n°5 du 19/07/2012.